

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 2e série de compléments au budget 2023*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2023	Crédit compl.
CHARGES			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
110.3011.00	Traitements	1'679'900	
	SGE-Communication, engagement de ressources temporaires pour pallier l'absence à taux variable d'une collaboratrice malade (décision municipale du 20.07.2023)		24'150
110.3030.00	AVS-AI-APG-AC	117'020	
	SGE-Communication, engagement de ressources temporaires pour pallier l'absence à taux variable d'une collaboratrice malade (décision municipale du 20.07.2023)		1'500
110.3040.00	Caisse de pension	296'530	
	SGE-Communication, engagement de ressources temporaires pour pallier l'absence à taux variable d'une collaboratrice malade (décision municipale du 20.07.2023)		4'700
110.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	40'000	

	Développement d'un nouveau service à la population et au numérique-mandataire externe pour les premiers travaux (décision municipale du 26.04.2023 et du 23.08.2023)		35'500
2. SPORT ET BATIMENTS			
171.3011.00	Traitements Installations sportives remplacement de personnel pour absence longue durée (décision municipale du 13.09.2023)	1'111'790	19'500
171.3141.10/82	Entretien-rénovations des bâtiments Remplacement de l'éclairage des bassins de la piscine couverte par des lumières LED (décision municipale du 30.08.2023)	48'300	30'000
173.3114.00	Achats matériel, machines et outillage Stade municipal - remplacement des pare-ballons (décision municipale du 12.07.2023)	24'400	50'000
340.3011.00	Traitements Gérance communale - Engagement temporaire de 2 ressources pour cause d'absences longue durée (décision municipale du 27.09.2023)	387'080	16'000
344.3141.31/00	Entretien-rénovation des bâtiments PF Travaux de réfection non prévus sur les bâtiments HLM (décision municipale du 20.09.2023)	194'200	50'000
346.3141.31/00	Entretien-rénovation des bâtiments PF Travaux de réfection non prévus sur les bâtiments financiers (décision municipale du 20.09.2023)	201'000	50'000
346.3141.31/09	Entretien-rénovation des bâtiments PF Restaurant La Grange et sous-sol TBB - Mise en conformité urgente des WC, des moustiquaires et de la porte coupe-feu (décision municipale du 16.08.2023)	201'000	14'700

355.3189.00/31	Autres prestations de tiers Equipement et remise en état des locaux de Pré-du-Canal, nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS (décision municipale du 28.06.2023)		32'000
----------------	--	--	--------

3. MOBILITE, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENTS

413.3155.00	Entretien des véhicules Avarie mécanique sur un camion IVECO (décision municipale du 28.08.2023)	299'000	4'240
441.3134.00	Achats plantes et produits Conséquence des aléas climatiques sur le patrimoine arboré - Replantation des sites impactés et fourniture des végétaux (décision municipale du 20.09.2023)	81'000	24'000
441.3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs Conséquence des aléas climatiques sur le patrimoine arboré - Matériels de replantation (décision municipale du 20.09.2023)	116'000	7'000

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

710.3189.00	Achats machines et mobilier Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS (décision municipale du 28.06.2023)		15'000
711.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Cuisine des centres aérés - Tarif plus élevé aux deux cuisiniers devant être engagés sur les centres aérés (décision municipale du 21.06.2023)	142'700	8'000
711.3116.00	Achats de matériel spécialisé Passeport Vacances 2023, Animation - Augmentation des tarifs des prestataires (décision municipale du 30.06.2023)	26'500	5'000
711.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	18'000	

	Honoraires de 2 artistes pour la fresque participative des centres aérés (décision municipale du 16.08.2023)		12'950
711.3189.00	Autres prestations de tiers Cuisine des centres aérés - Coccinelle Verte, mandataire pour la préparation des repas (en partie compensé par des non dépenses) (décision municipale du 21.06.2023)	8'750	46'300
715.3011.01/71540	Traitements pédagogiques Augmentation de l'offre en places d'accueil pour l'UAPE de Chamblon (décision municipale du 21.06.2023)	1'443'400	6'000
716.3131.00/71640	Achats de produits alimentaires Couvertures des repas et des goûters des 21 nouvelles places (6 APEMS Cheminet) (décision municipale du 21.06.2023)	104'000	12'500
716.3131.00/71610	Achats de produits alimentaires Couvertures des repas et des goûters des 21 nouvelles places (15 APEMS 4 Marronniers) (décision municipale du 21.06.2023)	104'000	5'500
716.3011.01	Traitements pédagogiques Création de l'APEMS des 4 Marronniers (décision municipale du 17.05.2023)	382'320	36'500
716.3111.00	Achats machines et mobilier Création de l'APEMS des 4 Marronniers (décision municipale du 17.05.2023)	2'200	28'000
719.3011.00	Traitements Intégration - Programme Activations Ressources (décision municipale du 05.07.2023)	211'630	15'000
719.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets Intégration - Programme Activations Ressources (décision municipale du 05.07.2023)	83'320	11'000
5. SECURITE PUBLIQUE			
436.3143.00	Entretien signalisation routière	330'000	

	Pose de panneaux fixes au 10 entrées de la Ville pour l'extinction de l'éclairage public (décision municipale du 10.05.2023)		12'000
609.3189.00	Autres prestations de tiers Société de nettoyage et d'entretien des locaux de SSP suite à une absence de personnel de longue durée (décision municipale du 27.09.2023)	17'600	14'000
6. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE			
130.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Egalité salariale entre femmes et hommes - Engagement d'un-e auxiliaire pour traitement de l'analyse (décision municipale du 20.09.2023)	62'650	13'000
131.3072.00	Indemnités de décès Indemnités de décès liés à deux collaborateurs (décision municipale du 16.08.2023)	11'000	50'000
152.3189.00	Autres prestations de tiers Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS (décision municipale du 28.06.2023)	40'000	14'000
152.3111.00	Achats machines et mobilier Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS (décision municipale du 28.06.2023)	3'000	35'000
154.3119.00	Achats pour collections et musées Financement de la réalisation d'une œuvre d'importance pour le Château d'Yverdon-les-Bains (décision municipale du 12.07.2023)	27'000	20'500
7. SERVICE DES ENERGIES			
807.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Système d'information et finances - remplacement d'un collaborateur pour absence maladie longue durée (décision municipale du 27.09.2023)	1'315'290	40'500

808.3155.00	Entretien des véhicules	100'000	
	Remplacement de 2 véhicules de service suite à des avaries mécaniques (décision municipale du 17.05.2023)		42'000
	TOTAL DES CHARGES		806'040

REVENUS

1. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

719.4515.00	Participation du Canton, prévoyance sociale	162'800	
	Intégration - Programme Activations Ressources (décision municipale du 05.07.2023)		29'430

2. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

154.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve des expositions (Fonds n° 282.154)	60'000	
	Financement de la réalisation d'une œuvre d'importance pour le Château d'Yverdon-les-Bains (décision municipale du 12.07.2023)		20'500

TOTAL DES REVENUS**49'930****A. Tableau de synthèse des crédits complémentaires**

Un tableau récapitulatif des crédits complémentaires pour les années 2012-2022 est présenté ci-dessous :

	1ère série	2ème série	Total
2012	713'000	838'000	1'551'000
2013	575'900	960'300	1'536'200
2014	252'300	678'010	930'310
2015	359'857	525'950	885'807
2016	163'774	764'965	928'739
2017	320'100	647'650	967'750
2018	310'900	356'860	667'760
2019	214'210	258'230	472'440
2020	87'100	1'100'370	1'187'470
2021	1'014'200	727'500	1'741'700
2022	228'660	1'296'390	1'525'050

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: Des compléments au budget 2023, représentant au total une augmentation de charges de CHF 756'110.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2: La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2023	10'198'140
Plus augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	363'310
Plus augmentation d'un crédit extraordinaire pour la participation aux coûts des transports publics urbains de TRAVYS	87'620

	Modification des charges	Modification de revenus
1. Administration générale	65'850	
2. Sport et bâtiments	262'200	
3. Mobilité, Travaux et environnements	35'240	
4. Jeunesse et cohésion sociale	201'750	29'430
5. Sécurité publique	26'000	
6. Urbanisme, RH, Culture et durabilité	132'500	20'500
7. Service des énergies	82'500	
	806'040	49'930

Charges supplémentaires	<u>756'110</u>
-------------------------	----------------

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<u>11'405'180</u>
--	--------------------------

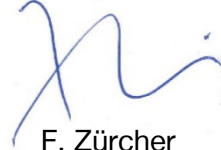
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic